

**1^{er} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Entre les soussignés :

l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture,
désigné ci-après par « l'État »

et

la Ville d'Esch-sur-Alzette, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en
fonction et formé par

Monsieur Christian WEIS, bourgmestre,
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin
Monsieur André ZWALLY, échevin
Monsieur Meris SEHOVIC, échevin
Monsieur Bruno CAVALEIRO, échevin

désignée ci-après par « la Ville »

il a été convenu ce qui suit:

Un article 18 est ajouté à la convention conclue entre parties le 4 décembre 2024 :

Article 18.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2024, une aide supplémentaire d'un montant total de 20.000 EUR est accordée à la Ville via l'article budgétaire 04.0.33.010 pour le Théâtre municipal de la Ville d'Esch-sur-Alzette pour son projet Esch by Night dans le cadre de l'appel à projets « Médiation culturelle ».

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le

30 DEC. 2024

Christian WEIS
Bourgmestre



Pierre-Marc KNAFF, échevin

André ZWALLY, échevin

Meris SEHOVIC, échevin

Bruno CAVALEIRO, échevin

Eric THILL
Ministre de la Culture

